



2

Charte des victimes - Police  
Irlandaise (An Garda Síochána)

## 2. Charte des victimes - Police Irlandaise (An Garda Síochána)

### CE QUE VOUS POUVEZ ATTENDRE DE LA POLICE IRLANDAISE

Si vous êtes victime d'une infraction pénale ou d'un incident traumatique, nous :

- répondrons rapidement à votre appel et nous instruirons votre plainte ;
- vous communiquerons le nom, le numéro de téléphone et le poste de police de l'agent des forces de l'ordre chargé de l'enquête, ainsi que le numéro d'incident PULSE - un numéro attribué à votre affaire pour nous permettre d'en retrouver rapidement les détails ;
- vous expliquerons ce qu'il va se passer et vous tiendrons informé(e) de l'avancement de l'enquête pénale - notamment en vous écrivant lorsque nous inculperons/convoquerons ou préviendrons un suspect en lien avec votre affaire ; et
- vous enverrons des renseignements sur la Ligne d'assistance aux victimes d'infractions pénales et les autres services à la disposition des victimes d'infractions pénales ou d'incidents traumatiques. Vous pouvez accéder à une large gamme de services d'assistance via cette ligne d'écoute. Cette ligne d'assistance, gérée par des bénévoles, est indépendante de la police irlandaise.

**Ligne d'assistance aux victimes d'infractions pénales - Crime Victims Helpline : 1850 211 407.**

**Lorsqu'un suspect sera cité à comparaître devant le tribunal, nous vous :**

- dirons s'il est maintenu en prison (« en détention ») ou s'il est en liberté provisoire et quelles sont les conditions de sa liberté (ex : rester éloigné de vous ou de votre domicile) ;

- donnerons la date, l'heure et le lieu de l'audience ;
- expliquerons le processus judiciaire : si vous êtes susceptible d'être appelé(e) comme témoin, quelle assistance vous pouvez obtenir des organismes bénévoles d'aide aux victimes d'infractions pénales ;
- expliquerons dans quels cas la loi vous autorise, en tant que victime, à témoigner sur l'impact que l'infraction pénale a eu sur vous devant le tribunal ;
- informerons sur les frais de justice ; et
- communiquerons le résultat final du procès pénal.

### **Si vous êtes de passage en Irlande**

Si vous êtes de passage en Irlande et que vous êtes victime d'une infraction pénale ou d'un incident traumatique, nous vous dirigerons, avec votre consentement, vers le service irlandais d'assistance aux touristes (Irish Tourist Assistance Service).

Numéro de téléphone du service irlandais d'assistance aux touristes :  
1890 365 700.

### **Nous accorderons une sensibilité particulière aux infractions de nature sexuelle :**

- un policier du même sexe s'occupera de vous ;
- dans la mesure du possible et si vous le souhaitez, nous ferons venir un médecin du même sexe ; et
- nous vous donnerons les coordonnées d'organismes locaux d'aide aux victimes d'abus sexuels.

### **Familles de victimes de meurtre ou de tout autre homicide**

Le chef de la police local vous contactera directement, ainsi que les organismes d'aide aux victimes que vous aurez sollicités. Un agent de liaison avec la famille (Family Liaison Officer) désigné parmi l'équipe d'enquêteurs sera chargé d'assurer la liaison entre vous, le poste de police chargé de l'enquête et tout organisme d'aide.

### **Victimes d'actes de violence familiale**

Dans les affaires de violence familiale, nous appliquons une politique d'arrestation systématique pour protéger les conjoints ou partenaires et la famille. Nous vous donnerons également des informations sur les services d'assistance locaux.

### **Personnes âgées**

Si vous êtes une personne âgée et que vous avez été victime d'une infraction pénale, nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour vous protéger et vous rassurer. Nous vous prodiguerons des conseils de sécurité à domicile et dans votre quartier.

### **Besoins particuliers**

Si vous êtes handicapé(e), nous prendrons en compte vos exigences ou vos besoins particuliers.

### **Si vous parlez mal anglais ou irlandais**

Nous vous proposerons gratuitement les services d'un interprète pour que vous puissiez recevoir, dans la mesure du possible, la même qualité de service que toute autre victime.

### **Communautés gay, lesbienne, bisexuelle et transsexuelle**

Si vous faites partie de la communauté gay, lesbienne, bisexuelle ou transsexuelle, nous accorderons une sensibilité particulière à votre affaire. Si besoin est, nous vous dirigerons vers un agent de liaison dédié à la communauté gay (Gay Liaison Officer) au sein de la police irlandaise.

## Incidents racistes

Si vous êtes victime d'un acte de racisme, nous :

- présenterons un rapport précis des faits ;
- instruirons votre plainte ; et
- vous mettrons en contact avec l'agent de liaison dédié aux communautés ethniques de la police irlandaise (Garda Ethnic Liaison Officer) de votre région.

## Crimes perpétrés par des mineurs

Si vous êtes victime d'une infraction pénale commise par un mineur :

- nous vous révélerons si la personne qui vous a porté préjudice est vraiment mineure ;
- nous prendrons en considération votre point de vue en tant que victime quant à l'admission du mineur au programme de déjudiciarisation (Diversion Programme) ; cependant, cette décision reste à l'entière discrétion du directeur du programme ;
- nous pourrions vous inviter à venir si nous prévenons le mineur ;
- nous pourrions vous inviter à participer à une concertation familiale (Garda Family Conference) ; et
- nous ferons respecter vos intérêts en tant que victime lors de cette concertation, que vous soyez présent(e) ou non.

## SI NOUS NE RÉPONDONS PAS À VOS ATTENTES

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de notre service ou si vous avez des questions, des suggestions ou un avis à partager sur un aspect de votre prise en charge par les membres de la police, n'hésitez pas à contacter :

Le chef de la police local (local Garda Superintendent)  
Pour plus de détails, consultez [www.garda.ie](http://www.garda.ie) ou l'annuaire téléphonique (pages vertes) à la rubrique « An Garda Síochána ».

ou

Le bureau de liaison avec la victime (Garda Victim Liaison Office),  
An Garda Síochána,

Community Relations and Community Policing Section,  
Harcourt Square,

Dublin 2

Tél. : (01) 666 3880 ou (01) 666 3822 ou (01) 666 3882

Fax : (01) 666 3801

Courriel : [crimevictims@garda.ie](mailto:crimevictims@garda.ie)

(Tous ces numéros/adresses sont consultés pendant les heures ouvrables)

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais.

Vous pouvez adresser votre réclamation à :

Garda Síochána Ombudsman Commission

150 Abbey Street Upper, Dublin 1

Appel tarif local : 1890 600 800

Tél. : (01) 871 6727

Fax : (01) 814 7023

Courriel : [info@gsoc.ie](mailto:info@gsoc.ie)

Site Web : [www.gardaombudsman.ie](http://www.gardaombudsman.ie)

## **RÔLE DE LA POLICE IRLANDAISE (GARDA SÍOCHÁNA)**

Nous sommes tout à fait conscients de la place particulière qu'occupent les victimes dans les services de police et au sein du système judiciaire pénal. Nous nous engageons à tisser avec vous une relation qui saura vous venir en aide et vous assister. Protéger votre dignité, répondre à vos inquiétudes et à vos besoins est au cœur de nos priorités.

Des valeurs professionnelles, comme l'honnêteté, le sens des responsabilités, le respect et le professionnalisme, ainsi que déontologiques nous guident dans l'exercice de nos fonctions et dans la prestation de nos services policiers.

La police irlandaise est dévouée :

- à la protection de la vie et des biens ;
- à la détection et la prévention des infractions et délits ;
- à la préservation de la paix ;
- au maintien de l'ordre public.

Nous nous efforçons de vous aider en restant courtois, respectueux et professionnel. Si une infraction pénale ou tout autre incident traumatique vous perturbe, nous répondrons à vos besoins de façon humaine et sensible.

Si vous devez signaler une infraction pénale, nous mènerons notre enquête et tenterons de traduire les responsables en justice. Nous tenterons d'y parvenir en rassemblant toutes les preuves en relation avec l'incident de la façon la plus juste, la plus honnête et la plus impartiale possible. Ensuite voici ce que nous ferons :

- pour les cas les moins graves, nous porterons l'affaire devant le tribunal de district (District Court) au nom du ministère public si suffisamment de preuves sont recueillies ;
- si le délinquant est âgé de 10 à 17 ans, nous déterminerons s'il peut suivre le programme de déjudiciarisation ; ou
- nous enverrons un dossier relatif à notre enquête au ministère public en lui demandant si des poursuites pénales doivent être engagées.

Tous les membres de la police irlandaise traiteront les victimes avec respect et dignité, quels que soient leur sexe, leur race, leur croyance religieuse, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur âge, leur nationalité, leur handicap, leur situation financière, leur situation familiale ou maritale, ou leur appartenance à la communauté des gens du voyage.

Le bien-être et le soutien des victimes sont au cœur de notre partenariat avec les groupes communautaires, les agences publiques et les organismes bénévoles.

**(Édition : juin 2010)**